



Assemblée Générale Constitutive

Villegly

9 novembre 2015



Ordre du jour

- **10h15-10h30 : Ouverture de la journée,
les raisons de cette fusion**
- **10h30-11h10 : Partie statutaire**
 - Statuts de la nouvelle Union Régionale
 - Désignation du Bureau
 - Barème de cotisations 2015 et 2016
- **11h10-11h30 : Fonctionnement de l'Union régionale,
dont programme stratégique**
- **11h30-12h00 : Point sur le contrat
Etat-ONF-Communes forestières**

12h15 – Buffet pris en commun





Communes forestières
Languedoc-Roussillon
Midi-Pyrénées

Pourquoi une Union régionale des Communes forestières Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées ?





Communes forestières
Languedoc-Roussillon
Midi-Pyrénées

Partie statutaire





Communes forestières
Languedoc-Roussillon
Midi-Pyrénées

Statuts de l'Union Régionale des Communes forestières Languedoc-Roussillon - Midi Pyrénées



Les points importants

- **Choix du siège social**
- **Une Assemblée Générale composée de 2 représentants par association départementale**

Un Conseil d'administration composé de 1 représentant par département

Un bureau composé de 6 représentants

- 3 de Languedoc-Roussillon
- 3 de Midi-Pyrénées

Un président, un vice-président, un trésorier, un secrétaire



Autres points à aborder

- **Barème de cotisations pour 2015 et 2016**
- **Délibération proposée sur le transfert des salariés**





Communes forestières
Languedoc-Roussillon
Midi-Pyrénées

Fonctionnement de l'Union Régionale Languedoc-Roussillon - Midi Pyrénées





- **3 axes stratégiques**
- **Une déclinaison en :**
 - Objectifs opérationnels
 - Actions à mener

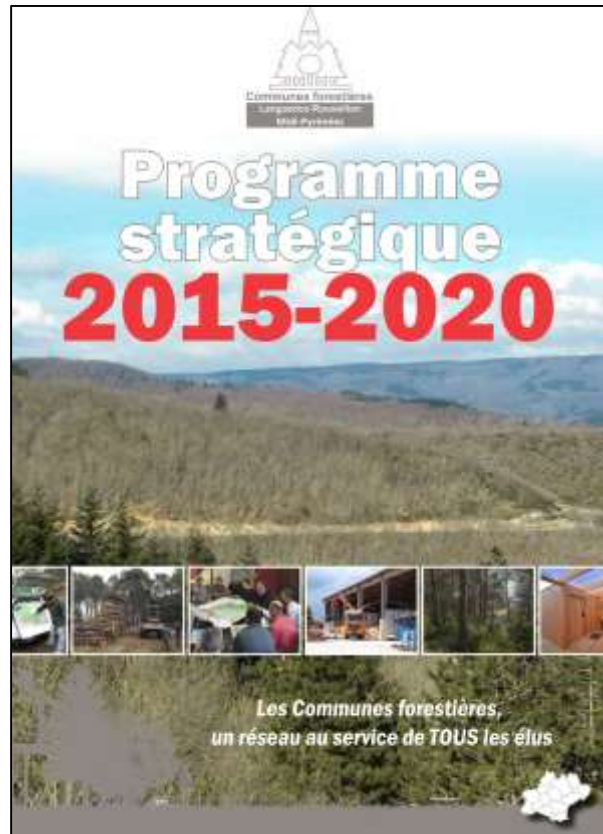




- **Représenter et défendre les intérêts des collectivités adhérentes**

- Représenter les collectivités dans les instances en lien avec la filière forêt-bois et défendre leurs intérêts
- Développer et renforcer le réseau des communes forestières en Région
- Etre force de propositions aux différentes instances décisionnaires (national, massifs, région, département,...) afin de faire de la forêt une composante essentielle de l'aménagement des territoires
- Défendre l'intérêt du régime forestier et organiser localement le service public en forêt





- **Accompagner les collectivités pour faire de la forêt et du bois, des outils de développement local**
 - Garantir une gestion patrimoniale des forêts des collectivités (bois, sol, biodiversité, champignons,...)
 - Augmenter le patrimoine foncier forestier des collectivités et amplifier sa gestion
 - Mobiliser plus et mieux les bois
 - Valoriser et utiliser plus de bois local
 - Innover et développer des utilisations valorisant le bois local grâce à des structures de gouvernance adaptée
 - Développer une solidarité entre les territoires par le lien Urbain-Rural
 - Mettre en adéquation la politique forestière et la politique de lutte contre les risques naturels





- **Former, informer, communiquer**

- Communiquer à destination de différents publics tant en interne qu'en externe
- Former les élus des collectivités





Communes forestières
Languedoc-Roussillon
Midi-Pyrénées

Point sur le contrat Etat-ONF- Communes forestières 2016-2020



Echanges sur les négociations pour le nouveau contrat Etat/ONF/Cofor

- **Contexte historique**
- **Les étapes de la démarche**
- **La situation actuelle**
- **L'avenir...**





Clôture de l'Assemblée générale constitutive

Buffet pris en commun

14h15 : 1^{ère} journée régionale des élus sur les
questions filière forêt-bois

